

Association de communes pour la gestion
des eaux des bassins versants
de la Sonnaz et de la Crausaz

Gemeindeverband für das Einzugsgebiet
der Sonnaz und der Crausaz



Rapport de gestion Comptes 2022

Station d'épuration des eaux
STEP
Route de la Station d'épuration 8
1783 Pensier
Tél. 026 684 34 13
e-mail : step.pensier@bluewin.ch
www.steppensier.ch

AESC
Secrétariat
Chantal Sottas
Route de la Station d'épuration 8
1783 Pensier
e-mail : secretariat@steppensier.ch

Table des matières

I.	RAPPORT D'ACTIVITÉ ET INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
II.	COMPTES DE RÉSULTATS	5
III.	BILANS COMPARÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET 2022	11
IV.	TABLEAU DU FLUX DE TRÉSORERIE	12
V.	COMPTES DES INVESTISSEMENTS	13
VI.	ANNEXES AUX COMPTES	14
VII.	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	18
VIII.	RAPPORT D'EXPLOITATION	21

I. Rapport d'activité et informations générales

10 communes sont membres de l'AESC en 2022.

1. Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués s'est réunie

le 25 mai 2022 à Onnens où elle a :

- approuvé les comptes ainsi que le rapport de gestion de l'exercice 2021 ;
- élu M. Hugo Cabral, de la commune de Givisiez, au comité de direction
- été informée de l'avancement du projet AESC2040 ;

le 3 novembre 2022 à Givisiez où elle a :

- approuvé le budget 2023 ;

2. Comité de direction

Le comité de direction a siégé à cinq reprises où il a notamment :

- approuvé les comptes 2021 ainsi que le rapport de gestion à l'intention de l'assemblée des délégués ;
- accepté le budget 2023 à l'intention de l'assemblée des délégués ;
- décidé du partenaire financier pour les futurs emprunts, soit l'UBS ;
- été tenu au courant sur l'avancement du projet d'agrandissement de la station d'épuration ;
- validé les adjudications et les offres des travaux pour le nouveau projet ;

3. Bureau

Le bureau a siégé à diverses reprises concernant principalement le projet AESC 2040.

4. Commissions

La commission financière a siégé à deux reprises, soit pour l'approbation des comptes 2021 et du budget 2023.

La commission de bâtisse n'a pas siégé durant l'année 2022.

5. Exploitation

Collaborateurs :

Il n'y a pas eu de changement de personnel durant l'année 2022. L'exploitation de la STEP est assurée par Messieurs Pascal Lottaz (27 ans de service), Jean-Marc Kolly (29 ans de service) et Julien Biolley (1 année de service). La dotation en personnel d'exploitation est de 3 EPT. À noter l'excellente intégration de M. Biolley, qui lui a permis d'être très vite à l'aise dans nos infrastructures.

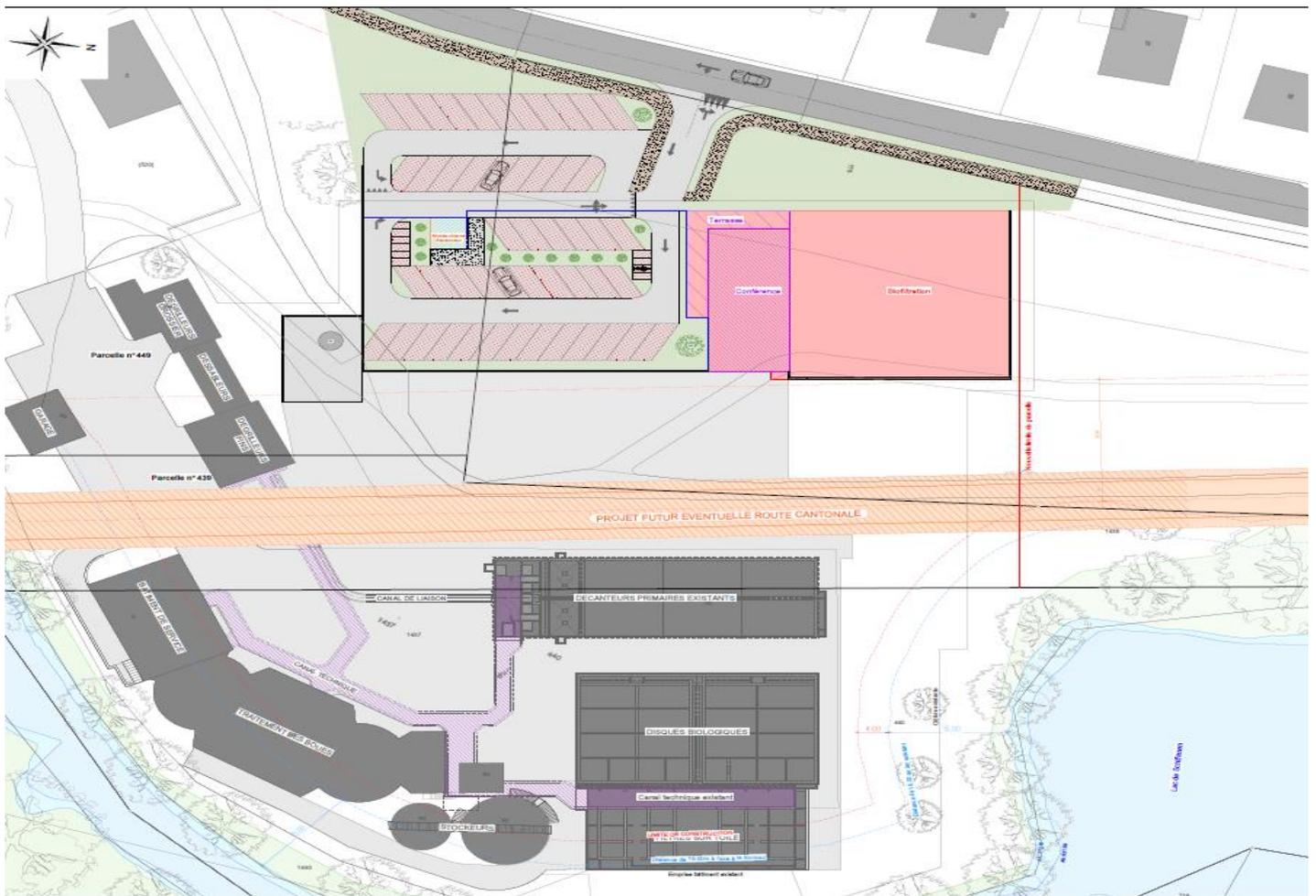
Les tâches sont réparties entre les 3 collaborateurs ; un système de tournée a été mis en place afin que chacun connaisse et maîtrise parfaitement les installations.

Le service de piquet est garanti par les 3 collaborateurs selon un tournus équilibré. Durant sa semaine de piquet, l'employé sera amené à intervenir pour les alarmes et devra assurer le suivi des ouvrages externes ainsi que la step de Misery.

L'administration est assurée par Madame Chantal Sottas (11 ans de service).

6. AESC 2040

Nouvelle implantation des ouvrages



Informations 2022 :

Printemps :

Appel d'offre auprès des fournisseurs d'équipements électromécaniques pour le Lot 4 "pré-traitement",

Adjudication des travaux à la Maison Alpha WT à Nidau.

Les résultats de l'appel d'offre nous ont permis de réduire de 80 cm la longueur globale du bâtiment.

Été :

Les relevés de la présence de la nappe phréatique à la cote d'environ 531.50 mètres nous a incités à relever de 2 mètres l'ensemble du bâtiment nouvelle filière eau.

Le projet a ainsi été adapté en conséquence.

L'AESC a été invitée à se prononcer sur certains choix d'équipements et des variantes d'exécution. Certains choix sont dictés par anticipation aux nouvelles prescriptions (rejet de l'ammonium dans les eaux du lac) d'une part et sur des éléments spécifiques aux conditions d'exploitations d'autre part.

L'AESC doit encore se déterminer sur certains points d'ordre technique et elle a confirmé la planification d'une salle de conférence permettant d'accueillir 50 personnes.

La maquette numérique a été adaptée aux derniers développements du projet.

Extrait maquette numérique



Planning des travaux

Planning des travaux actualisé le 16 janvier 2023

Année	2023				2024				2025				2026				2027				2028				2029				2030			
	Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre				Trimestre			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Ouverture du chantier																																
Terrassements																																
Début travaux gros œuvre																																
Travaux de gros œuvre																																
Equipements et 2nd œuvre																																
Mise en eau filière eau + MP																																
Déconstruction biologie actuelle et traitement des boues																																
Achèvement des travaux - Inauguration																																

II. Comptes de résultats

Récapitulatif des comptes 2022

Charges	Revenus	Excédent de revenus
CHF 2'039'130.35	CHF 2'039'130.35	CHF 0.00

Le bénéfice de **CHF 368'310.15** a été porté en déduction de la participation des communes (7201.4612.00) et sera remboursé aux communes en déduction du 2^{ème} acompte 2023, selon décision du Comité de direction du 22.03.2023.

Chapitre	0	Administration générale	Différence	
Charges 2022	84'624.70	Budget 2022	78'710.00	5'914.70
Chapitre	7	Traitement des eaux usées	Différence	
Charges 2022	1'952'727.45	Budget 2022	2'198'500.00	-245'775.55
Revenus 2022	2'038'714.35	Budget 2022	2'242'020.00	-203'305.65
Chapitre	9	Finances	Différence	
Charges 2022	1'778.20	Budget 2022	43'050.00	-41'271.80
Revenus 2022	416.00	Budget 2022	200.00	+216.00

Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	Comptes 2022	Budget 2022
	Charges d'exploitation	2'037'352.15	2'277'210.00
30	Charges de personnel	552'951.75	553'870.00
300	Autorités et commissions	27'620.70	26'000.00
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitations	414'724.50	420'000.00
304	Allocations	3'600.00	9'960.00
305	Cotisations patronales	98'820.30	94'910.00
309	Autres charges de personnel	8'186.25	3'000.00
31	Charges de biens, services et autres charges	1'448'148.65	1'645'300.00
310	Charges de matériel et de marchandises	198'130.50	219'700.00
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'577.00	7'700.00
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	781'993.90	830'000.00
313	Prestations de service et honoraires	262'731.80	275'900.00
314	Gros entretien et entretien courant	15'266.45	38'000.00
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	184'688.95	271'000.00
317	Dédommagements	3'760.05	3'000.00
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	36'251.75	78'040.00
330	Amortissements des immobilisations corporelles du PA	36'251.75	78'040.00
	Revenus d'exploitation	2'030'482.35	2'233'520.00
42	Taxes et redevances	1'302'843.90	1'136'000.00
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	1'302'843.90	1'135'000.00
426	Remboursements	0.00	1'000.00
46	Revenus de transferts	727'638.45	1'097'520.00
461	Dédommagements de collectivités publiques	727'222.45	1'097'320.00
469	Autres revenus de transfert	416.00	200.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	-6'869.80	-43'690.00

34	Charges financières	1'778.20	43'050.00
340	Charges d'intérêts	1'778.20	43'050.00
44	Revenus financiers	8'648.00	8'700.00
447	Revenus des immeubles PA	8'648.00	8'700.00
	Résultat provenant de financement	6'869.80	-34'350.00
	Résultat opérationnel	0.00	-78'040.00
38	Charges extraordinaires	-	-
48	Revenus extraordinaires	0.0	78'040.00
489	Prélèvement sur le capital propre	0.00	78'040.00
	Résultat extraordinaire	0.00	78'040.00
	Résultat total, comptes de résultats	0.00	0.00

Compte de résultats en détail

Comptes	Libellés	Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	84 624.70	0.00	78 710.00	0.00
01	Législatif et exécutif	35 171.20	0.00	32 000.00	0.00
0110	Assemblée des délégués, organe de révision, commission financière	2 567.20	0.00	4 500.00	0.00
0110.3000.00	Jetons et frais de la commission financière	570.70		1 000.00	
0110.3102.00	Publications, annonces	496.50		1 000.00	
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	1 500.00		2 000.00	
0110.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	0.00		500.00	
0120	Comité de direction	32 604.00	0.00	27 500.00	0.00
0120.3000.00	Traitement du comité de direction	27 050.00		25 000.00	
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3 119.20			
0120.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	2 434.80		2 500.00	
02	Services généraux	49 453.50		46 710.00	
0210	Administration des finances	540.15		0.00	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	540.15			
0220	Administration générale	48 913.35		46 710.00	
0220.3010.00	Salaire du personnel	35 666.70		35 000.00	
0220.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances	-776.00			
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2 408.85		2 400.00	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la caisse de pension	4 319.25		4 300.00	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurances-accidents	280.90		300.00	
0220.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF	942.05		950.00	
0220.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	158.75		160.00	
0220.3099.00	Autres charges de personnel (dédommagement)	2 000.00		0.00	

0220.3100.00	Fournitures de bureau	41.35		500.00	
0220.3102.00	Imprimés et publications	50.00		200.00	
0220.3110.00	Mobilier et machines de bureau	0.00		200.00	
0220.3113.00	Matériel informatique	0.00		0.00	
0220.3130.00	Prestations de service, téléphone, affranchissements	54.95		200.00	
0220.3137.00	Redevances radio-TV	863.85		500.00	
0220.3158.00	Maintenance informatique	1 577.45		2 000.00	
0220.3170.00	Frais de réception et de délégations	1 325.25			
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 952 727.45	2 038 714.35	2 198 500.00	2 242 020.00
7201	Traitement des eaux usées	1 952 727.45	2 038 714.35	2 198 500.00	2 242 020.00
7201.3010.00	Salaires du personnel	369 584.15		372 000.00	
7201.3010.01	Indemnités de piquet du personnel	12 499.15		13 000.00	
7201.3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances (en diminution)	-2 249.50			
7201.3040.00	Allocations pour enfant et allocation de formation	0.00		6 360.00	
7201.3040.01	Allocations patronales pour enfants	3 600.00		3 600.00	
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	26 798.45		26 000.00	
7201.3052.00	Cotisations patronales à la caisse de pension	46 513.35		46 000.00	
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'assurances-accidents	2 464.70		3 000.00	
7201.3054.00	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour AF	10 076.30		10 100.00	
7201.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	1 738.50		1 700.00	
7201.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	5 300.00		2 000.00	
7201.3099.00	Autres charges du personnel	886.25		1 000.00	
7201.3101.00	Fournitures et matériel d'exploitation	29 579.95		50 000.00	
7201.3101.01	Fournitures et matériel de sécurité	209.15		1 000.00	
7201.3101.02	Fournitures et matériel de laboratoire	883.30		5 000.00	
7201.3101.03	Produits chimiques	164 762.00		160 000.00	
7201.3101.04	Produits d'entretien et nettoyage	2 108.25		2 000.00	
7201.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules et outils	0.00		5 000.00	
7201.3112.00	Equipement du personnel	1 577.00		2 500.00	
7201.3120.00	Frais d'alimentation en électricité	9 355.20		8 000.00	
7201.3120.01	Frais d'alimentation en eau	9 546.60		5 000.00	
7201.3120.02	Elimination sable et dégrillage	19 226.50		35 000.00	
7201.3120.03	Frais de traitement et d'élimination des boues	372 144.30		400 000.00	
7201.3120.04	Frais de transport des boues	28 699.40		32 000.00	
7201.3120.05	Frais de prise en charge des boues externes	343 021.90		350 000.00	
7201.3130.01	Frais de télécommunications et de ports	3 343.05		3 600.00	
7201.3130.02	Frais d'analyse et d'expertise	17 923.60		20 000.00	
7201.3132.00	Honoraires conseillers externes, ingénieurs, spécialistes	1 847.55		10 000.00	
7201.3132.01	Honoraires conseiller externe cadastre eaux industrielles	2 400.00		5 000.00	
7201.3134.00	Primes d'assurances diverses	50 943.70		52 000.00	
7201.3134.01	Prime d'assurance véhicules	2 127.95		2 000.00	
7201.3137.00	Impôt sur les véhicules	719.00		600.00	
7201.3137.01	Taxe fédérale traitement des micropolluants	180 468.00		180 000.00	
7201.3142.00	Entretien du lagon	0.00		10 000.00	
7201.3143.00	Entretien des collecteurs et des BEP	8 536.90		15 000.00	
7201.3143.01	Entretien et vidange digesteur et stockeur	3 118.00		5 000.00	
7201.3144.00	Entretien et réparation immeuble STEP	3 611.55		5 000.00	
7201.3144.01	Entretien extérieur STEP	0.00		3 000.00	

7201.3151.00	Entretien des moteurs à gaz	31 043.50		30 000.00	
7201.3151.01	Entretien et réparation installations techniques	109 327.40		150 000.00	
7201.3151.02	Entretien et réparation installations électriques et commandes	9 870.95		20 000.00	
7201.3151.03	Entretien et réparation des machines	5 049.95		35 000.00	
7201.3151.04	Entretien et réparation du véhicule d'exploitation	2 501.65		4 000.00	
7201.3153.00	Entretien du matériel informatique	6 732.00		10 000.00	
7201.3158.00	Maintenance et mises à jour informatiques	18 586.05		20 000.00	
7201.3170.00	Frais de déplacement et autres frais				
7201.3190.00	Arriérés de TVA				
7201.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments (garage)	4 722.30		78 040.00	
7201.3300.41	Amortissements planifiés des moteurs à gaz	31 529.45			
7201.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles				
7201.3510.00	Attribution financement spécial maintien de la valeur				
7201.4240.00	Produit vente d'électricité		207 126.10		190 000.00
7201.4240.01	Produit du traitement des boues		999 630.95		850 000.00
7201.4240.02	Déshydratation pour tiers		58 319.50		50 000.00
7201.4240.03	Travaux pour des tiers		37 767.35		45 000.00
7201.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		0.00		1 000.00
7201.4470.00	Droit de superficie déchetterie de Pensier		2 948.00		3 000.00
7201.4479.00	Loyer antenne Swisscom		5 700.00		5 700.00
7201.4510.00	Prélèvement financement spécial maintien de la valeur				
7201.4612.00	Participation des communes aux frais d'exploitation		660 959.85		1 029 270.00
7201.4612.01	Participation des communes aux frais financiers		43 050.00		43 050.00
7201.4612.02	Droit d'entrée commune de Misery-Courtion		23 212.60		25 000.00
9	FINANCES	1 778.20	416.00	43 050.00	78 240.00
9610	Intérêts	1 778.20	0.00	43 050.00	
9610.3401.00	Intérêts des dettes à long terme	1 778.20		43 050.00	
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		416.00		200.00
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		416.00		200.00
9900	Postes non ventilables	0.00	0.00	0.00	78 040.00
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA				78 040.00
	Total des charges	2 039 130.35		2 320 260.00	
	Total des revenus		2 039 130.35		2 320 260.00
	Excédent de recettes	0.00		0.00	
	Totaux	2 039 130.35	2 039 130.35	2 320 260.00	2 320 260.00

Commentaires : différences significatives entre les comptes et le budget

Administration

Les charges supplémentaires de CHF 5'914.70 concernent principalement les cotisations patronales de la caisse de compensation pour le comité de direction, les charges de personnel pour l'administration et les frais de réception et de délégation.

Exploitation

7201.3040.00	Comptes	Budget	Différence
Allocation pour enfant	0.00	6'360.00	-6'360.00

Les allocations pour enfant sont comptabilisées au bilan (MCH2).

7201.3090.00	Comptes	Budget	Différence
Formation et perfectionnement du personnel	5'300.0	2'000.00	+3'300.00

Une place s'est libérée en début d'année 2022 pour le cursus du brevet fédéral d'exploitant, ce qui a évité à notre collaborateur, M. Julien Biolley, d'attendre 3 années supplémentaires.

7201.3101.00	Comptes	Budget	Différence
Fournitures et matériel d'exploitation	29'579.95	50'000.00	-20'420.05
7201.3101.02	Comptes	Budget	Différence
Fournitures et matériel de laboratoire	883.30	5'000.00	-4'116.70
7201.3111.00	Comptes	Budget	Différence
Achat de machines, véhicules, outils	0.00	5'000.00	-5'000.00

Les montants de ces différents postes sont difficiles à prévoir étant donné le vieillissement de la station d'épuration.

7201.3120.00	Comptes	Budget	Différence
Frais d'alimentation en électricité	9'355.20	8'000.00	+1'355.20
7201.3120.01	Comptes	Budget	Différence
Frais d'alimentation en eau	9546.60	5'000.00	+4'546.60

Une partie des frais d'électricité et d'eau étaient comptabilisés sous entretien des collecteurs en 2021 (MCH1) et le budget n'a pas été rectifié correctement.

7201.3120.02	Comptes	Budget	Différence
Elimination sable et dégrillage	19'226.50	35'000.00	-15'773.50

Le budget s'est basé sur l'année 2021, année assez pluvieuse. Ce poste étant dépendant de la météo, son budget est difficile à prévoir.

7201.3142.00	Comptes	Budget	Différence
Entretien du lagon	0.00	10'000.00	-10'000.00

L'entretien n'a pas été effectué. Le Groupe E n'a pas descendu le lac suite à la crise énergétique.

7201.3144.01	Comptes	Budget	Différence
Entretien extérieur STEP	0.00	3'000.00	-3'000.00
7201.3151.01	Comptes	Budget	Différence
Entretien et réparation installations techniques	109'327.40	150'000.00	-40'672.60

7201.3151.02	Comptes	Budget	Différence
Entretien et réparation installations électriques et commandes	9'870.95	20'000.00	-10'129.05
7201.3151.03	Comptes	Budget	Différence
Entretien et réparation des machines	5'049.95	35'000.00	-29'950.05

Une partie des entretiens a été effectuée par les exploitants eux-mêmes et il n'y a pas eu de dégâts conséquents, par exemple sur les pompes (entretien et réparation des machines). Comme déjà mentionné, l'entretien est difficilement estimable pour une station d'épuration de plus de 30 ans.

7201.3300.40	Comptes	Budget	Différence
Amortissements planifiés des bâtiments (garage)	4'722.30	78040.00	-73'317.70
7201.3300.41	Comptes	Budget	Différence
Amortissements planifiés des moteurs à gaz	31'529.45	0.00	+31'529.45

Corrections comptables MCH2.

7201.4240.00	Comptes	Budget	Différence
Produit vente d'électricité	207'126.10	190'000.00	+17'126.10
7201.4240.01	Comptes	Budget	Différence
Produit du traitement des boues	999'630.95	850'000.00	+149'630.95
7201.4240.02	Comptes	Budget	Différence
Déshydratation pour tiers	58'319.50	50'000.00	+8'319.50
7201.4240.03	Comptes	Budget	Différence
Travaux pour des tiers	37'767.35	45'000.00	-7'232.65

Dans l'ensemble, les produits ont été supérieurs aux montants budgetisés.

7201.4612.00	Comptes	Budget	Différence
Participation des communes aux frais d'exploitation	660'959.85	1'029'270.00	-368'310.15

Le bénéfice de CHF 368'310.15 a été porté en déduction de la participation des communes et sera remboursé aux communes en déduction du 2ème acompte 2023, selon décision du Comité de direction.

Finances

9610.3401.00	Comptes	Budget	Différence
Intérêts des dettes	1'778.20	43'050.00	-41'271.80

Au lieu d'un emprunt de 8 millions prévus au budget, seul un emprunt d'environ CHF 700'000.00 a été effectué.

9900.4895.00	Comptes	Budget	Différence
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	0.00	78'040.00	-78'040.00

Correction MCH2, pas de réserve de réévaluation.

III. Bilans comparés au 31 décembre 2021 et 2022

BILAN 2022		Solde au 31.12.2021	Mouvements		Solde au 31.12.2022
			Augmentation	Diminution	
1	ACTIF	1 641 152.25	8 447 498.45	5 463 699.45	4 624 951.25
10	Patrimoine financier	1 184 644.50	4 402 150.75	4 749 424.45	837 370.80
100	Disponibilités et placements à court terme	841 875.45	2 621 258.15	3 129 865.95	333 267.65
1000	Caisse	0.00	2 500.00	1 277.80	1 222.20
10000.00	Caisse principale	0.00	2 500.00	1 277.80	1 222.20
1002	Banque	841 875.45	2 618 758.15	3 128 588.15	332 045.45
10020.00	Compte courant BCF	841 875.45	2 618 758.15	3 128 588.15	332 045.45
101	Créances	320 151.50	1 780 892.60	1 596 940.95	504 103.15
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	281 559.00	1 546 844.80	1 436 447.70	391 956.10
10100.00	Débiteurs	281 559.00	1 546 844.80	1 436 447.70	391 956.10
1019	Autres créances	38 592.50	234 047.80	160 493.25	112 147.05
10192.10	Débiteurs TVA comptes résultats	37 535.85	91 619.15	90 779.00	38 376.00
10192.20	Débiteurs TVA comptes investissements	1 056.65	142 428.65	69 714.25	73 771.05
104	Actifs de régularisation	22 617.55	0.00	22 617.55	0.00
10410.00	Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation	22 617.55	0.00	22 617.55	0.00
14	Patrimoine administratif	456 507.75	4 045 347.70	714 275.00	3 787 580.45
140	Immobilisations corporelles PA	456 507.75	4 045 347.70	714 275.00	3 787 580.45
1403	Autres ouvrages de génie civil PA	456 507.75	630 589.05	690 195.70	396 901.10
14032.00	Traitement des eaux usées	456 507.75	0.00	456 507.75	0.00
14032.01	Moteurs à gaz	0.00	630 589.05	0.00	630 589.05
14032.99	Amortissements cumulés moteurs à gaz	0.00	0.00	233 687.95	-233 687.95
1404	Bâtiments PA	0.00	157 410.35	24 079.30	133 331.05
14040.03	Garage	0.00	157 410.35	0.00	157 410.35
14040.99	Amortissements cumulés bâtiments	0.00	0.00	24 079.30	-24 079.30
1407	Installations en construction PA	0.00	3 257 348.30	0.00	3 257 348.30
14072.00	Traitement des eaux usées - AESC2040 nouvelle STEP	0.00	1 849 718.65	0.00	1 849 718.65
14072.01	AESC2040 - étape 2.1	0.00	1 095 670.00	0.00	1 095 670.00
14072.02	AESC2040 - étape 2.2	0.00	311 959.65	0.00	311 959.65
2	PASSIF	1 641 152.25	3 766 544.57	782 745.57	4 624 951.25
20	Capitaux de tiers	141 384.10	1 749 016.60	282 823.40	1 607 577.30
200	Engagements courants	54 748.05	189 339.60	196 187.35	47 900.30
2002	Impôts	54 748.05	189 339.60	196 187.35	47 900.30
20022.10	Créancier TVA traitement eaux usées	54 748.05	189 339.60	196 187.35	47 900.30
201	Engagements financiers à court terme	0.00	712 930.90	0.00	712 930.90
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	0.00	712 930.90	0.00	712 930.90
20102.00	UBS AG C/C	0.00	712 930.90	0.00	712 930.90
204	Passifs de régularisation	86 636.05	791 864.65	86 636.05	791 864.65
20410.00	Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation	86 636.05	791 864.65	86 636.05	791 864.65
206	Engagements financiers à long terme	0.00	54 881.45	0.00	54 881.45
2068	Subventions d'investissements inscrites au passif	0.00	54 881.45	0.00	54 881.45
20685.00	Subventions d'investissements des entreprises privées	0.00	54 881.45	0.00	54 881.45
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	1 499 768.15	2 017 527.97	499 922.17	3 017 373.95
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 499 768.15	2 017 527.97	499 922.17	3 017 373.95
29002.00	Financement spécial, traitement des eaux usées-maintien de la valeur	1 499 768.15	1 517 605.80	499 922.17	2 517 451.78
29002.01	Financement spécial, traitement des eaux usées-équilibre du compte	0.00	499 922.17	0.00	499 922.17
299	Excédent ou découvert du bilan	0.00	0.00	0.00	0.00
29900.00	Résultat annuel	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DE L'ACTIF		1 641 152.25	8 447 498.45	5 463 699.45	4 624 951.25
TOTAL DU PASSIF		1 641 152.25	3 766 544.57	782 745.57	4 624 951.25
		0.00	4 680 953.88	4 680 953.88	0.00

IV. Tableau du flux de trésorerie

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
990	Clôture du compte de résultats	0.00
330	Amortissement du patrimoine administratif	36 251.75
351	Attributions aux financements spéciaux	0.00
451	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.00
466	Amortissements des subventions des investissements	0.00
489	Prélèvement sur les capitaux propres	0.00
101	Augmentation (+) / Diminution (-) des créances	-183 951.65
104	Augmentation (+) / Diminution (-) des actifs de régularisation	22 617.55
200	Augmentation (+) / Diminution (-) des engagements courants	-6 847.75
204	Augmentation (+) / Diminution (-) des passifs de régularisation	705 228.60
208	Augmentation (+) / Diminution (-) des provisions à long terme	0.00
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		573 298.50
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
590	Recettes d'investissement	54 881.45
690	Dépenses d'investissement	-1 849 718.65
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-1 794 837.20
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
201	Variation des emprunts	712 930.90
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		712 930.90
Variation des disponibilités et placements à court terme au bilan		-508 607.80
Disponibilités et placements à court terme au bilan		
100	Solde au 01.01.2022	841 875.45
100	Solde au 31.12.2022	333 267.65
Variation des liquidités		-508 607.80

V. Comptes des investissements

Comptes d'investissement 2022		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT				
7201.5000.00	Achat de terrain	0.00		310 000.00	
7201.5040.00	Honoraires AESC2040 - étape 2.1				
7201.5040.01	Honoraires AESC2040 - étape 2.2	0.00			
7201.5040.02	Construction et rénovation Step	1 849 718.65		8 300 000.00	
7201.6350.00	Participation de tiers (MICARNA)		54 881.45		
	Total des charges d'investissements	1 849 718.65		8 610 000.00	
	Total des produits d'investissements		54 881.45		
	Investissement net		1 794 837.20		8 610 000.00

Commentaires :

Seules les dépenses pour le nouveau projet figurent dans les comptes des investissements. Étant donné le retard dans l'avancement du projet, le montant prévu au budget n'a pas été entièrement utilisé.

Le terrain n'a pas encore été acheté, une séance est prévue durant l'année 2023 avec l'entreprise Antiglio.

Un premier acompte de CHF 54'881.45HT a été facturé à Micarna, concernant leur participation pour la mise à niveau de la filière boues.

VI. Annexes aux comptes

Principes

Généralités

Les comptes 2022 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Comptes de fonctionnement	➤ Comptes de résultat
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Résultats cumulés des années précédentes
➤ Excédent de charges ou produits	➤ Résultat annuel

Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo)

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art. 45 de la loi sur les finances communales (LFCo)

Les subventions d'investissement sont également amorties de manière linéaire selon la durée d'utilisation des objets d'investissement auxquelles elles se rapportent, ceci afin de respecter le principe de l'inscription du montant brut à l'actif du bilan et de contribution d'investissement (subvention) au passif.

Limite d'activation des investissements

Selon l'article 2 du règlement des finances (RFin), les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 50'000.00.

Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2021 est repris au 1er janvier 2022 au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de dépenses, la valeur vénale est portée au bilan au titre de coût d'acquisition selon l'art. 44 de la loi sur les finances communales (LFCO)

État du capital propre

Capitaux propres au 1er janvier 2022		Changements intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2022	
Comptes	Libellés	Moif de l'augmentation		Moif de la diminution		Libellés	CHF
		CHF		CHF			
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre						3 017 373.95
2900	Financement spécial traitement des eaux usées	1 499 788.15		1 517 605.80	Attribution financement spécial - équilibre du compte		2 517 451.78
2900	Financement spécial traitement des eaux usées	-		499 922.17	Attribution financement spécial équilibre du compte		499 922.17
Capitaux propres au 1er janvier 2022		Changements intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres au 31 décembre 2022	
Comptes	Libellés	Moif de l'augmentation		Moif de la diminution		Libellés	CHF
		CHF		CHF			
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan					Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	
2999	Résultat cumulé des années précédentes						
29990	Compte général	0.00					

Tableau des immobilisations

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Durée d'utilisation/ d'amortissement totale	Amortissements cumulés au 31.12.2021	Valeur au bilan au 01.01.2022	Amortissement annuel planifié 2022	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au 31.12.2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF										
1400	Terrains bâtis et non bâtis									3 787 580.45
1403	Autres ouvrages de génie civil	630 589.05		-202 158.50	-	-31 529.45	-			396 901.10
14032.01	Moteurs à gaz	630 589.05	20 ans / 5%	-202 158.50	-	-31 529.45				396 901.10
1404	Bâtiments	157 410.35		-19 357.00	-	-4 722.30	-			133 331.05
14040.03	Garage	157 410.35	33 ans / 3.00%	-19 357.00	-	-4 722.30				133 331.05
1407	Installations en construction PA	3 257 348.30								3 257 348.30
14072.00	Traitement des eaux usées - AESC2040 nouvelle STEP	1 849 718.65	33 ans / 3.00%	Amortissement des mise en service	-					1 849 718.65
14072.01	AESC 2040 - étape 2.1	1 095 670.00	33 ans / 3.00%	Amortissement des mise en service	-					1 095 670.00
14072.02	AESC 2040 - étape 2.2	311 959.65	33 ans / 3.00%	Amortissement des mise en service	-					311 959.65
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF										
1420	Logiciels									-
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques									
1429	Autres immobilisations incorporelles									
1441 à 1448	Prêts									
145-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations									
1460 à 1469	Subventions d'investissement									

Indicateurs financiers

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	#N/A
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	2%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	37%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	48%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	2%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	34.71
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	2%

VII. Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision
à l'attention du Comité de direction, de la commission financière et de l'Assemblée
des délégués de l'
Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la
Sonnaz et de la Crausaz

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur les finances communales (RSF 140.6), à l'ordonnance sur les finances communales (RSF 140.61) ainsi qu'aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat.

Nous recommandons à la Commission financière de proposer à l'Assemblée des délégués l'approbation des comptes annuels qui vous sont soumis.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les finances communales (LFCo – RSF 140.6), à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo – RSF 140.61) ainsi qu'à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux ». Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Comité de direction relatives aux comptes annuels

Le Comité de direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales cantonales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

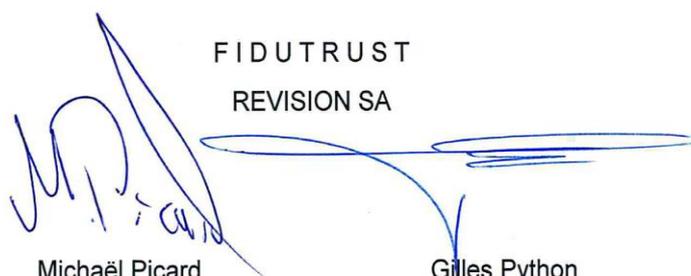
Nous communiquons au Comité de direction et à la Commission financière, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément à la loi sur les finances communales (RSF 140.6) et à l'ordonnance sur les finances communales (RSF 140.61) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 62 al.2 litt. D LFCo et à la NA-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité de direction, toutefois, celui-ci n'est pas complètement documenté.

FIDUTRUST
REVISION SA



Michaël Picard
expert réviseur agréé
(responsable de la révision)

Gilles Python
expert réviseur agréé

Fribourg, le 13 avril 2023
MIP/GIP/086

Annexes : comptes annuels

VIII. Rapport d'exploitation

– Météo

La température de l'air minimum mesurée en 2022 est de -5,2 C°. La température maximum mesurée est de 40,1 C°. La pluviométrie annuelle est de 799 mm avec une pointe journalière de 38 mm le 7 septembre et le 23 décembre.

Le bassin d'eau de pluie de Lossy, bassin versant de la Sonnaz, s'est rempli 32 fois, celui de Courtepin 21 fois.

– Eaux usées

- Durant l'année 2022, 2867690 m³ d'eaux usées ont été traités à la STEP. Le volume moyen journalier est de 7857 m³. Une diminution d'env. 20% par rapport à 2021.

	2018	2019	2020	2021	2022
Pluviométrie en mm	805	908	935	1060	799
Volume en m ³ /an	3048770	2916470	3154550	3647900	2867690
Vol. jour moyen en m ³	8353	7990	8619	9994	7857

- 52,2 to de déchets ont été sortis des dégrilleurs, ce qui représente 143 kg de déchets par jour. Environ 60 m³ de sable et gravier ont été extraits ; ceci est bien entendu lié à la pluviométrie.

	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets en to./an	60.87	60.31	64,91	59.92	52.2
Déchets en kg/j.	167	165	177	164	143
Sable et gravier en m ³ /an	68	60	80	92	60

– Boues

- 21982 m³ de boues à 3.7 % de matières sèches ont été extraits des eaux usées et 12'902 m³ de boues Micarna à 7.9 % de matières sèches ont été pris en charge. De ce fait, 34884 m³ de boues ont été introduits dans les digesteurs. Les boues des STEPS de Misery, Châtonnaye et Grolley, sont directement introduites dans le stockeur (1'814 m³).
- Des digesteurs, ont été produits 994925 m³ de gaz, qui ont principalement été consommés par les 2 CCF. Ce qui a permis de produire 2'087220 KWh dont 1'522930 KWh ont été restitués dans le réseau. Le taux de couverture électrique est de 507 %

– Traitement de l'eau

Cinq paramètres principaux sont contrôlés régulièrement par analyse de laboratoire pour déterminer le fonctionnement de la STEP.

Ces paramètres sont :

1. DCO : la demande chimique en oxygène est la méthode chimique de mesurer la charge polluante des eaux usées.
2. DBO5 : la demande biologique en oxygène pour 5 jours consiste à mesurer la quantité d'oxygène nécessaire aux microorganismes pour dégrader la pollution carbonée biodégradable.
3. COD : méthode de mesure pour la pollution carbonée dissoute dans l'eau.
4. Ammonium : correspond à la teneur en azote des eaux usées.
5. Phosphore : correspond à la teneur en phosphore des eaux usées

Ces 5 paramètres sont mesurés en entrée de station et à la sortie afin de déterminer les rendements de la STEP. Le Service de l'Environnement effectue, selon un plan établi, des analyses de comparaison et de contrôle.

	Charge entrée STEP	Charge sortie STEP
DCO kg/j moyenne	3693	523
DBO5 kg/j moyenne	1541	176
Phosphore kg/j moyenne	39	6
	E/hab. entrée STEP	E/hab. sortie STEP
Hydraulique	46216	46216
DCO	30774	3874
DBO5	25683	2346
Phosphore	21425	3606

Pour le carbone (DCO, DBO5, COD), le rendement d'épuration est acceptable, mais néanmoins les dépassements sont fréquents du fait que la station d'épuration a fonctionné toute l'année avec un disque biologique hors service. Il est important également de rappeler que les installations sont à la limite de leur capacité. Pour le phosphore, le dosage du fer chlorique permet d'obtenir un bon résultat d'épuration. Pour l'instant la STEP n'est pas tenue de traiter l'ammonium du fait que l'eau traitée est rejetée dans un lac.

– **Entretien des installations**

Toutes les installations sont entretenues et révisées avec une grande conscience professionnelle par les exploitants. Cependant, la station d'épuration approche les 30 ans et son entretien devient de plus en plus conséquent. Cette problématique rend le travail plus intéressant mais, par contre, son entretien prend plus de temps.

– **Entretien ouvrages externes**

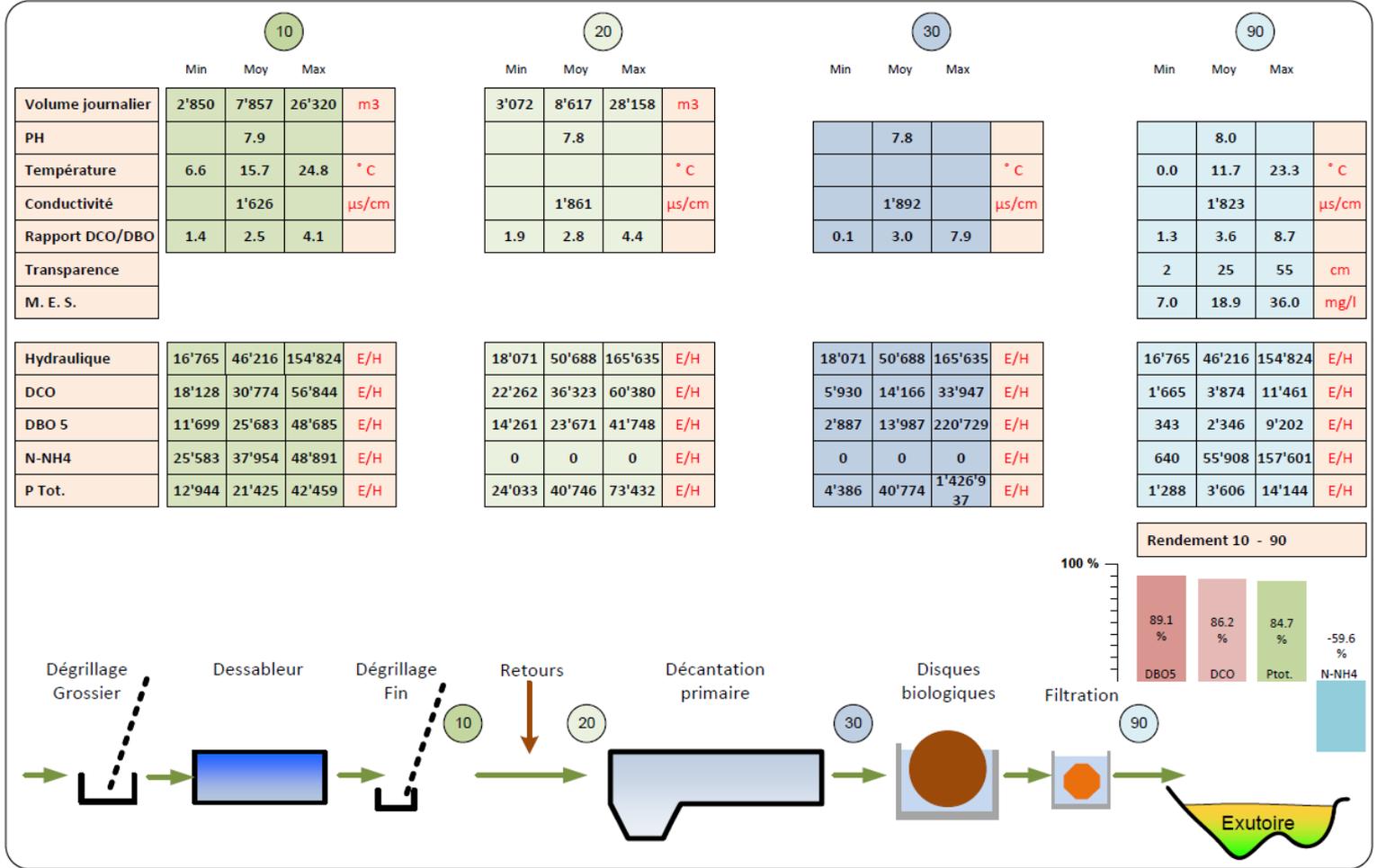
Le réseau de collecteurs (env. 30km) n'a pas pu être contrôlé dans son intégralité durant l'année écoulée en raison d'un manque de temps dû principalement au très intéressant nouveau projet AESC 2040 ainsi qu'au début du cursus de M. Biolley afin d'obtenir le brevet fédéral d'exploitant de step.

Des interventions régulières sont effectuées sur les stations de pompage des communes dont l'entretien est assuré par le personnel de la STEP.

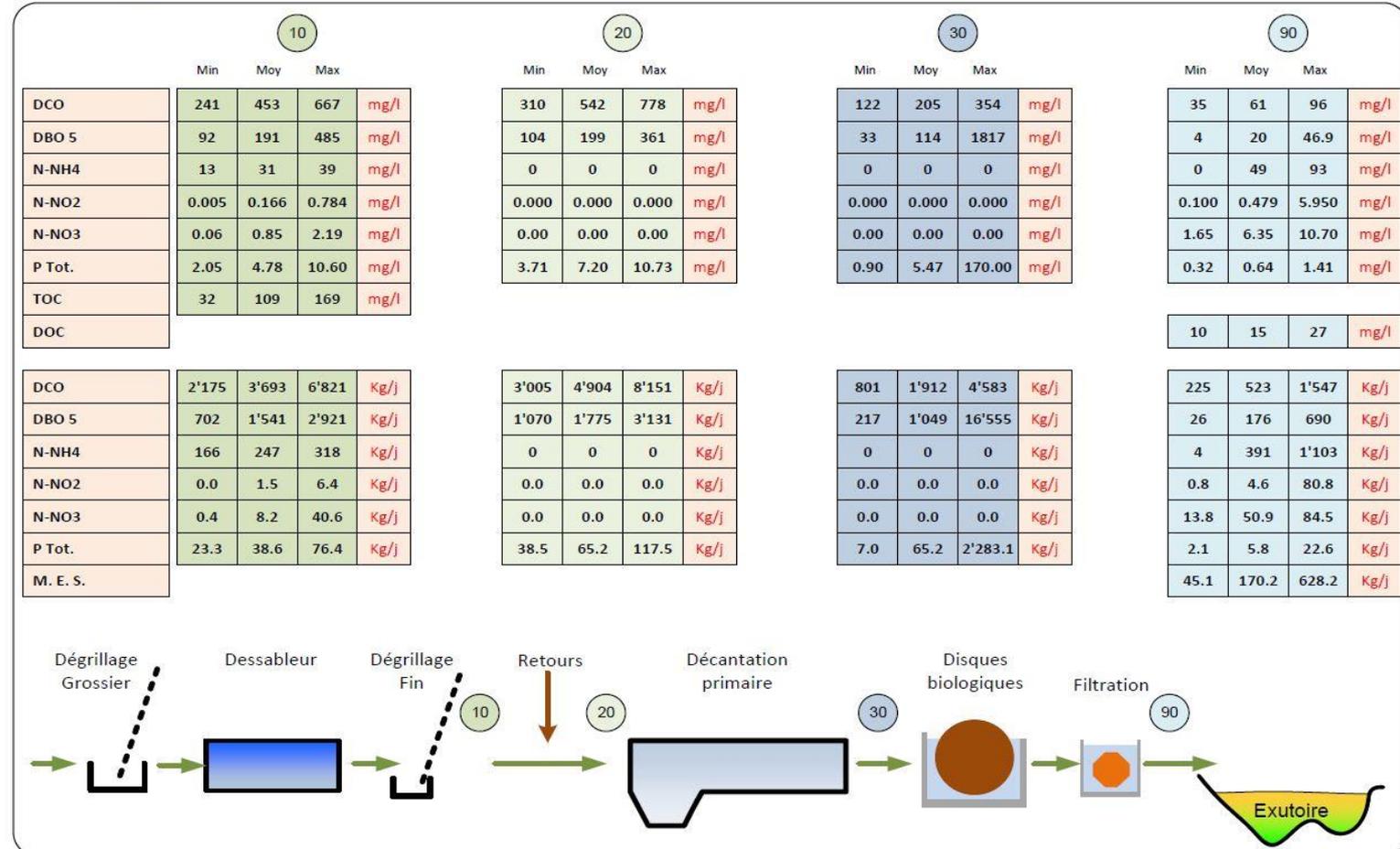
– **Rapports**

Dans les pages suivantes, figurent, issus du programme « Clarius », les bilans de traitement de l'eau ainsi que le rapport d'énergie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

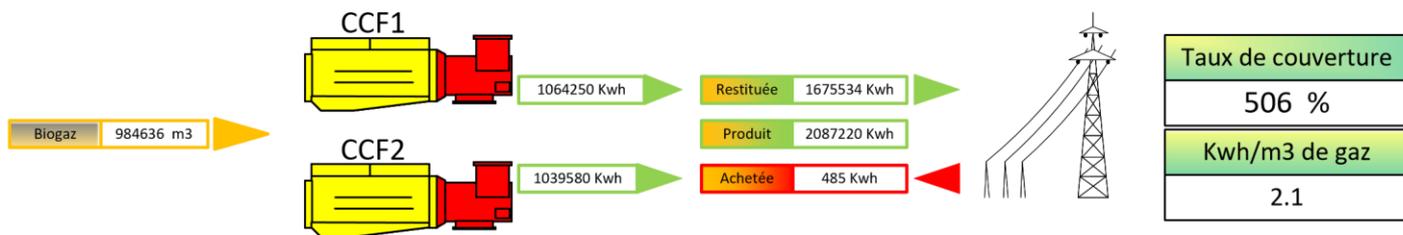
Période du 01.01.2022 au 31.12.2022



Période du 01.01.2022 au 31.12.2022



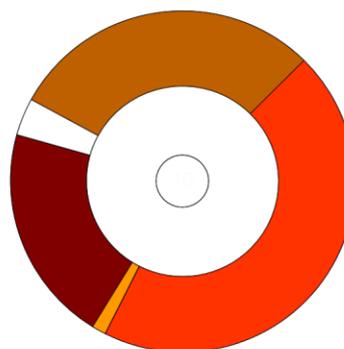
Energie



Généralités	
Vol.(MoyJ) Eaux usées Traités (m3)	7856.7
EH(DCO) effectifs (hab)	30774

Répartition de la consommation (en kWh / en % du total)	
Dégrillage	85'036 -- 20.7 %
Décantation	5'493 -- 1.3 %
Biologie	184'824 -- 44.9 %
Traitement des boues	121'746 -- 29.6 %
Service auxiliaires	14'587 -- 3.5 %

Consommation globale	411686 Kwh
Moyenne journalière	1128 Kwh



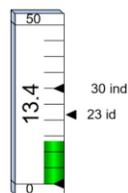
* eTot : consommation spécifique d'électricité dans l'ensemble de la Step par EH(DCO) et par an.

* eBF : consommation spécifique d'électricité pour la biologie et filtration par EH (DCO) et par an

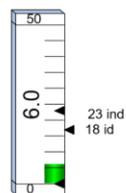
Vol.Boues Centri (MoyJ)	73 m3
Centrifugeuse	26'755 m3

Vol.Boues Fraiches	34884 m3
Mat. Sèches en to.	1806 to

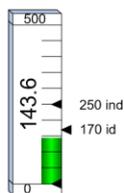
(kWh/EH.a)



(kWh/EH.a)



Cons. Spécifique (Wh/m3 traité)



Traitement des boues
Cons. Spécifique : kWh/m3 de boues centri



Traitement des boues
Cons. Spécifique : kWh/to ms boues fraîches



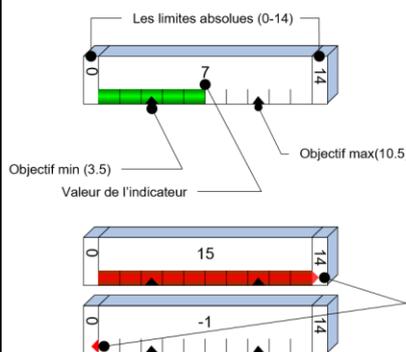
Valeur indicative (ind): Valeur obtenue à partir d'analyses détaillées et d'optimisations énergétiques menées à bien et qu'il est réaliste d'atteindre.

Valeur idéale (id): Valeur déterminée à partir de la station modèle, qu'il est possible d'atteindre dans des conditions optimales.

EH: Nombre effectif d'équivalents-habitants, déterminé à partir de la charge annuelle moyenne de DCO à l'entrée de la STEP à raison de 120 g/EH (Il ne s'agit pas des valeurs de dimensionnement).

Caractéristiques de la Step modèle :

- Valeur de dimensionnement: 130'000 EH-DBO5
- Charge annuelle moyenne: 100000 EH-DBO5
- Moyenne annuelle: 6000 kg / j DBO5 (échantillon homogénéisé à l'entrée de la STEP)
- 60gDBO5/EH .j
- Hypothèse pour déterminer la consommation spécifique d'énergie [Wh/m3]:
 - consommation moyenne d'eau: 170 l / EH j
 - eaux pluviales et eaux claires parasites également traitées à la STEP: 55% en moyenne du volume des eaux usées, soit env. 210 l / EH j
 - quantité totale d'eaux usées traitées à la STEP: 170 + 210 l / EH j = 380 l / EH j
- Valeur utilisée pour dimensionner la STEP: eaux usées traitées x 2 = 760 l / EH j
- Consommation moyenne journalière : 7615 kWh



- Ce pictogramme met en évidence un indicateur en rappelant ses limites absolues ainsi que sa valeur actuelle par rapport à d'éventuels objectifs min et max ou des valeurs typiques.

Exemple :
- Si la mesure est le pH, ses limites physiques sont de 0 à 14. Dans cet exemple, l'objectif minimal est de 3.5 et maximal est de 10.5. Tant que la mesure est comprise entre les objectifs min et max la couleur de la barre est verte sinon elle est rouge.

Les flèches rouges apparaissent quand la donnée dépassent les limites Inf. et/ou Sup.